

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Robert NATALE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** Bernadette BAUMGARTNER, Bernard PATTAROZZI et Emmanuelle PY **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, et Jean Michel TALON

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lionel ROY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Thierry MARCJAN à Christian RAYOT, Claude MONNIER à Emmanuelle PY, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, et Jean-Michel TALON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2022	Le 1 ^{er} avril 2022	En exercice	50
		Présents	23
		Votants	29

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres présents, Bernadette BAUMGARTNER est désignée.

2022-03-03C – Budget Général – Affectation du résultat de l'exercice 2021

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu le compte administratif 2021 et notamment l'état II-A1 ;

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget général d'un montant de 4 149 365.24 € ;

Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 du Budget général d'un montant de 886 763.50 € ;

Vu les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2021 pour le Budget général d'un montant de 3 265 251.07 € et les restes à réaliser en recettes de l'exercice 2021 d'un montant de 490 334.45€ ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'affecter en réserve au compte 1068 du Budget général la somme de 2 820 747.64€ (deux millions huit cent vingt mille sept cent quarante-sept euros et soixante-quatre centimes),
- d'affecter la somme de 886 763.50 € (huit cent quatre-vingt mille sept cent soixante-trois euros et cinquante centimes) au compte 001,
- d'affecter la somme de 1 328 617.60 € (un million trois cent vingt-huit mille six cent dix-sept euros et soixante centimes) au compte 002.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>MERCREDI 27 AVR. 2022</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>
--	--